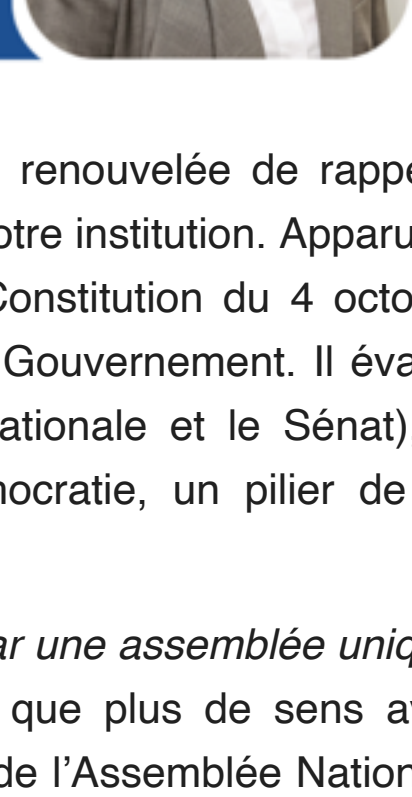


ANNICK BILLON

Sénatrice de la Vendée
Présidente de la délégation
aux droits des femmes



Édito

Cette veille d'élections législatives est une occasion renouvelée de rappeler l'importance du Sénat et du bicamérisme au sein de notre institution. Apparu en 1795 sous le Directoire, inscrit à l'article 24 de la Constitution du 4 octobre 1958 (Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat), le bicamérisme est un des fondements de notre démocratie, un pilier de sa stabilité.

Les propos de Victor Hugo, « *La France gouvernée par une assemblée unique, c'est-à-dire l'océan gouverné par l'ouragan* », n'ont que plus de sens avec l'application du quinquennat. Avec le renouvellement de l'Assemblée Nationale dans le prolongement de l'élection présidentielle, les députés élus sont majoritairement favorables à l'exécutif. L'hypothèse d'une cohabitation, d'une voix différente, est aussi improbable que contre-naturelle, l'avenir proche nous le dira et les invectives d'un leader d'union feront indubitablement long feu.

Cette autre voix est par conséquent incarnée par le Sénat. Comme l'a dit justement, le 1^{er} décembre 2020, le président du Sénat Gérard Larcher, « *le bicamérisme est l'assurance d'une chose essentielle : l'équilibre de la République* ». Le Sénat s'insinue en modérateur, il améliore les actes législatifs par une délibération et une réflexion double. Cette espérance s'est notamment illustrée en termes de liberté, lors des votes issus de la crise sanitaire de la Covid-19. Il ne saurait être question, dans une juste mesure, de contre-pouvoir face à l'Assemblée Nationale puisque le gouvernement peut lui donner le dernier mot mais d'une autre lecture, d'un partenariat constructif au pouvoir législatif, d'une complémentarité, d'un enrichissement raisonnable des textes soumis à son examen, à ses voix.

Les voix des territoires, les vôtres. « *À l'assemblée nationale, c'est la démographie. Au Sénat, c'est la géographie* » rappelait, non sans humour, le recteur-sénateur du Doubs Marcel Prélot (1898-1972). Nous, sénateurs, sommes les représentants des collectivités territoriales, les voix des conseillers municipaux, départementaux et régionaux. Indirectement, nous sommes la voix des citoyens et non celle du gouvernement. Indépendants de l'agenda présidentiel car élus pour six ans, ancrés dans les territoires, dont les 36 000 communes qui constituent notre principal collège électoral.

Malheureusement, de plus en plus de citoyens ne se sentent pas concernés par la représentation politique et il est à craindre que les élections législatives nous apportent une nouvelle preuve de ce désintérêt. Seul le suffrage municipal résiste un tant soit peu à la fièvre abstentionniste dont nous ne pouvons nous satisfaire. Il est urgent de remobiliser les électeurs pour éviter que chaque scrutin ne souffre d'un procès en légitimité, que les voix s'expriment dans la rue plus que dans les urnes. À l'instar du vote obligatoire que sont les élections sénatoriales, l'expression d'un droit doit-elle muer en l'imposition d'un devoir ?

Réforme des retraites, accès aux soins, grand âge, pouvoir d'achat... sont autant de sujets qui seront débattus dans les deux hémicycles ces prochains mois. C'est au Parlement que respire notre démocratie, que se décident les orientations de notre société. C'est au Parlement que se discute l'implication de la France dans un conflit armé.

Depuis plus de cent jours, l'Ukraine subit les assauts de la Russie, une démocratie fait front face à une dictature belligérante, une menace pour notre Europe. Ne pas voter, c'est abdiquer.

Les 12 et 19 juin, votons pour élire nos députés.

Cette nouvelle newsletter, la 31^{ème} depuis que j'ai été élue sénatrice, revêt une forme inédite.

Du fait de la suspension des travaux en séance, il m'a été permis de parcourir la Vendée plus qu'à l'accoutumée. Depuis le 1^{er} mars, j'ai rencontré plus de 80 conseils municipaux et entreprises pour m'entretenir des projets, des réalisations et des problèmes. Ce sont autant d'actions que j'ai pu mener en retour, autant de sujets que je vais pouvoir porter à Paris, autant d'initiatives qui peuvent vous inspirer.

Il m'a semblé plus adapté de vous rendre compte de cette activité sous la forme d'un agenda hebdomadaire qui évoque certaines thématiques communes auxquelles vous pouvez être confrontés.

J'espère que cette formule saura vous satisfaire autant que j'ai plaisir à vous rencontrer dans vos communes ou vos entreprises et vous en souhaite une bonne lecture.

EN VENDÉE



Semaine du 21 au 26 mars

Une semaine à la rencontre des communes, des entreprises et des scolaires. De nombreux sujets évoqués, dont la revitalisation des centres-bourgs, le soutien aux associations, la défense incendie... et l'inauguration du mur des Droits de l'Homme à Saint-Hilaire-de-Riez.



Semaine du 28 mars au 2 avril

Grippe aviaire, recul du littoral de côte, accès aux soins figurent parmi les problématiques évoquées au contact des élus tout au long d'une semaine marquée par le 60^{ème} anniversaire de Vendée Eau.



Semaine du 4 au 9 avril

Les visites à la rencontre des élus s'enchaînent pendant la suspension des travaux en séance au Sénat. Également au programme de la semaine : visite du SDIS, pose de la première pierre de l'hôtel de ville de Jard-sur-Mer, assemblée générale de l'AVEL...



Semaine du 11 au 16 avril

L'ouverture du communal de Velluire-sur-Vendée clôture une semaine entamée par un entretien avec monsieur le préfet de la Vendée.



Semaine du 18 au 23 avril

Nouvelle semaine au contact des élus de Vendée (Soullans, Notre-Dame-de-Moches, Noirmoutier-en-l'Île) qui finit par une touche gourmande à la fête du chocolat de Réaumur.



Semaine du 25 au 30 avril

J'ai eu le plaisir de participer à la cérémonie de remise du titre de maire-honoraire à Jean-Paul Élineau pour clôturer cette semaine au contact des élus de Vendée. À Paris, les travaux de la DDF sur la pornographie se poursuivent.



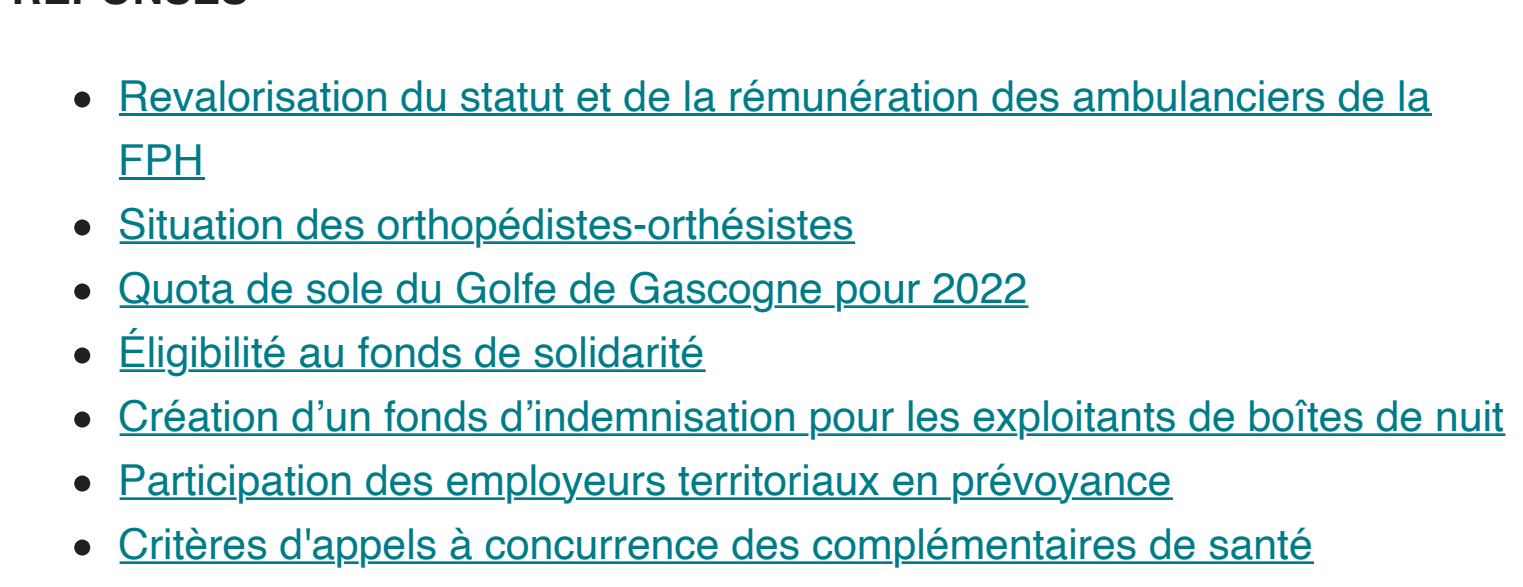
Semaine du 2 au 8 mai

Visite de communes, inaugurations et cérémonie patriotique, la suspension des travaux en séance plénière est mise à profit pour arpenter la Vendée à la rencontre des élus vendéens.



Semaine du 9 au 14 mai

Le travail se poursuit entre Paris et la Vendée. Membre de droit au Haut Conseil à l'Égalité (HCE) du fait de la présidence de la délégation aux droits des femmes, j'ai rejoint la commission Internationale pour cette nouvelle session.



Semaine du 16 au 20 mai

C'est au contact des élus que je peux m'impregner des problématiques et des initiatives, quelquefois duplicables, dans les territoires. Ma mission au Sénat trouve sa source en Vendée.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

RÉPONSES

- [Revalorisation du statut et de la rémunération des ambulanciers de la EPH](#)

- [Situation des orthopédistes-orthésistes](#)

- [Quota de sole du Golfe de Gascogne pour 2022](#)

- [Éligibilité au fonds de solidarité](#)

- [Création d'un fonds d'indemnisation pour les exploitants de boîtes de nuit](#)

- [Participation des employeurs territoriaux en prévoyance](#)

- [Critères d'appels à concurrence des complémentaires de santé](#)